Allier Habitat
Office Public de l'Habitat de l'Allier

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

REHABILITATION DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS – « LES PARODELLES 2 » 03250 LE MAYET DE MONTAGNE

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 18 décembre 2026 à 12h00

Visite obligatoire avec inscription préalable

Référence de la consultation : 2026/JMP/TX/0041

OPH Allier Habitat
15/17 rue de Villars
CS 50706
03007 MOULINS CEDEX

INFORMATIONS ESSENTIELLES	
Objet	Réhabilitation de 10 logements individuels – « Les Parodelles 2 » 03250 Le Mayet de Montagne
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte
Acheteur	OPH Allier Habitat, représenté par son Directeur général
Allotissement	4 lots
Délai de validité des offres	120 jours
Forme du marché	Lot n°01 : Marché à tranches Lots n°02 à 04 : Marchés ordinaires
Variantes	Interdites
PSE	Sans objet
Négociation	Avec (facultative)
Critère social	Sans objet
Critère environnemental	Avec

Les données à caractère personnel pouvant être fournies par les candidats dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement conforme au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016.

Ces données sont exploitées aux fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres des candidats, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Aucune communication à des tiers non-habilités et hors des finalités visées ne sera effectué.

Les personnes concernées par ces traitements ont des droits d'accès, de rectification, de suppression. Elles peuvent faire valoir leurs droits auprès du délégué à la protection des données par courrier adressé au siège de l'office, ou par mail à dpd@allier-habitat.fr. En l'absence de réponse dans un délai de 30 jours, vous pourrez saisir la CNIL à www.cnil.fr.

Les données sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R. 2184-12 et R. 2184-13 du Code de la commande publique.

0 - Table des matières

0 - Table des matières 3
1 - Acheteur et objet de la consultation 4
1.1 - Acheteur 4
1.2 - Description de l'objet du contrat 4
1.3 - Mode de passation 4
1.4 - Forme du marché 4
1.5 - Décomposition du contrat 4
1.6 - Lieu(x) d'exécution 5
1.7 - Financements 5
1.8 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Durée de validité des offres 5
2.2 - Modalités de retrait du dossier de la consultation 6
2.3 - Contenu du dossier de consultation des entreprises 6
2.4 - Variantes 7
2.5 - Visite 7
2.6 - Usage de matériaux de type nouveau 7
3 - Présentation des candidatures et des offres 8
3.1 - Prérequis 8
3.2 - Présentation des candidatures 8
3.3 - Présentation des offres 9
4 - Conditions de remise des plis 10
4.1 - Transmission électronique 10
4.2 - Copie de sauvegarde 11
4.3 - Transmission sur support papier 11
5 - Examen des candidatures et des offres 12
5.1 - Examen des candidatures 12
5.2 - Examen des offres 12
6 - Attribution 13
7 - Renseignements complémentaires 13
7.1 - Demandes de précisions sur la consultation 13
7.2 - Procédures de recours 14

1 - Acheteur et objet de la consultation

1.1 - Acheteur

OPH Allier Habitat
15/17 rue de Villars
CS 50706
03007 MOULINS CEDEX
Mail : marches@allier-habitat.fr
Téléphone : 06.63.82.82.50

Représenté par son Directeur général, M. Laurent COT

1.2 - Description de l'objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :
Réhabilitation de 10 logements individuels – « Les Parodelles 2 » 03250 Le Mayet de Montagne

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262690-4	Remise en état de bâtiments dégradés
45223000-6	Travaux de construction d'ouvrages

Lot	Code principal	Description
01	45443000-4	Travaux de façade
02	45421000-4	Travaux de menuiseries
03	45331000-6	Travaux de d'installation de matériel de plomberie-sanitaire, de chauffage et de ventilation
04	45311200-2	Travaux d'installations électriques

1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.4 - Forme du marché

Il s'agit d'un marché à tranches pour le lot n°01 : Façades conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire pour les lots n°02, 03 et 04.

1.5 - Décomposition du contrat

Les prestations sont décomposées en 4 lots :

Lots	Désignation
01	Lot 01 : Façades
02	Lot 02 : Menuiseries intérieures
03	Lot 03 : Chauffage plomberie ventilation
04	Lot 04 : Electricité

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 4 lots.

La répartition par tranches du lot n°01 : Façades :

Lot	Codes Tranches	Tranches	Désignations des tranches
01	TF	Tranche ferme	Tranche ferme
	TO1	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 1 : Dépose et repose des auvents – abris ou autres constructions crées par les locataires.

1.6 - Lieu(x) d'exécution

Résidence Les Parodelles 2
30 à 39 rue des Parodelles
03250 Le Mayet de Montagne

1.7 - Financements

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : emprunts, fonds propres.

1.8 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Modalités de retrait du dossier de la consultation

Le dossier de la consultation des entreprises (DCE) est à télécharger par les opérateurs économiques de manière dématérialisée depuis le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : **http://agysoft.marches-publics.info/**.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation.

L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

2.3 - Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot généralités
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de tous les lots
- Le cadre de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de chaque lot
- Les diagnostics amiante avant travaux
- Le diagnostic structure
- Le calendrier prévisionnel des travaux
- Le plan général de coordination (PGC)
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Le diagnostic écologique
- Les plans
- L'état des lieux
- Les diagnostic initiaux
- L'étude thermique
- L'attestation de visite
- DC1 – Lettre de candidature
- DC2 – Déclaration du candidat

Il est mis à disposition gratuitement de chaque candidat.

Aucun envoi du DCE sur support physique papier ou électronique ne sera effectué.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4 - Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats sont interdites.

2.5 - Visite

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les candidats doivent visiter le site afin de prendre la mesure des travaux à réaliser. Ils attesteront de cette visite en signant l'attestation de visite. Les entreprises seront réputées avoir visité les lieux et ne pourront faire aucun recours pour non connaissance du site.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite est programmée le jeudi 26 novembre 2026 à 10h00. Les candidats devront s'inscrire par mail pour cette visite auprès de Lucie GERVASONI, chargée d'opérations, à l'adresse lgervasoni@allier-habitat.fr au plus tard le mercredi 25 novembre 2026 à 12h00.

2.6 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

« L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : ..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... »

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

3 - Présentation des candidatures et des offres

3.1 - Prérequis

L'opérateur économique qui souhaite soumettre sa candidature et son offre doit au préalable étudier l'ensemble du Dossier de consultation des entreprises.

3.2 - Présentation des candidatures

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française et les montants exprimées en EURO.

Si des pièces de candidature sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Tout document non traduit ne sera pas pris en considération et sera réputé manquant.

Documents de candidature à produire par les candidats :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise
Formulaire DC1 (lettre de candidature) à jour au 1er avril 2019, ou Document Unique de Marché Européen (DUME), complété
Formulaire DC2 (déclaration du candidat) à jour au 21 novembre 2023 complété
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'est frappé d'aucun motif d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail, **signée**
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir

adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3.3 - Présentation des offres

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et les montants exprimées en EURO.

Si des pièces de l'offre sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Tout document non traduit ne sera pas pris en considération et sera réputé manquant.

Documents de l'offre à produire par les candidats :

Pièces de l'offre
L'**acte d'engagement** (AE) et ses annexes
La **décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** complétée par le candidat L'offre de prix du candidat doit prendre en compte l'ensemble des sujétions d'exécution des prestations. Le candidat est seul responsable des quantités inscrites dans sa DPGF qu'il se doit de vérifier. En cas d'erreur, l'entreprise en assumera la pleine et entière responsabilité.
Le **mémoire** justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat Celui-ci devra notamment préciser : - La nature des moyens techniques et humains que le candidat propose d'affecter au chantier - Les moyens et l'organisation pour garantir la santé et la sécurité sur le chantier - Les mesures pour la réduction des nuisances et la propreté du chantier - Les moyens que le candidat envisage de mettre en œuvre pour la gestion des déchets - Les mesures pour assurer la préservation de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations
L'**attestation de visite signée** par le candidat

Toute ambiguïté sur l'interprétation de ces pièces, ou toute anomalie par rapport à la réglementation en vigueur, doit faire l'objet d'une note du Titulaire lors de la remise de l'offre. Le Titulaire ne pourra se prévaloir d'un quelconque oubli ou imprécision pour soit revaloriser sa prestation, soit ne pas exécuter sa prestation dans son intégralité après la signature du marché.

Signature des pièces de l'offre : L'attention des candidats est portée sur le fait que la signature des pièces de l'offre n'est pas imposée lors du dépôt des offres afin d'alléger la procédure, mais que l'attributaire du marché devra impérativement signer l'ensemble des pièces du marché au cours de la période durant laquelle il devra produire les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, mentionnée à l'article 6 du présent document.

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) n'ont pas à être joints. Ils sont réputés acceptés sans modification. Les documents qui font foi sont ceux détenus par le pouvoir adjudicateur.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

4 - Conditions de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

4.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : **http://agysoft.marches-publics.info/**.

Le pli doit contenir **deux dossiers distincts** comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte** par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Il convient de constituer un dossier par lot, et un dossier distinct pour les pièces de candidature. L'ensemble des dossiers doit être déposé en une seule fois. Les fichiers doivent être nommés de la façon la plus simple et claire possible. Par exemple :

- DC1 : pour la lettre de déclaration du candidat
- Attestation honneur
- AE : pour l'acte d'engagement
- DPGF : pour la décomposition du prix global et forfaitaire
- BPU : pour le bordereau des prix unitaires
- ...

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties, notamment dans le cas où l'une des parties ne disposerait pas d'une signature électronique en cours de validité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Il vous est conseillé d'anticiper votre dépôt au moins 24 heures à l'avance.

4.2 - Copie de sauvegarde

Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

OPH ALLIER HABITAT
15/17 rue de Villars
CS 50706
03007 MOULINS CEDEX

Avec mention « COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR » et indication de l'objet de la consultation

4.3 - Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée (hors copie de sauvegarde).

5 - Examen des candidatures et des offres

5.1 - Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

5.2 - Examen des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Les offres restant irrégulières ou inacceptables pour l'examen final des offres seront éliminées.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	50 %
2 - Prix des prestations	40 %
3 - Développement durable	10 %

Les critères seront tous évalués sur 10 points selon les formules et sous-critères suivants :

Critère nº1 : Valeur technique

Ce critère sera apprécié sur la base des informations contenues dans le mémoire technique concernant les points suivants :

- La nature des moyens techniques et humains que le candidat propose d'affecter au chantier (4 points)
- Les mesures pour la réduction des nuisances, la sécurité et la propreté du chantier, le contrôle des intervenants (4 points)
- Les mesures et démarches mise en place pour la gestion des travaux en site occupé (2 points)

Critère nº2 : Prix des prestations

Ce critère sera apprécié sur la base du montant des offres et selon la formule suivante :

Note offre X = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix offre jugée) x Nombre de points maximum.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Critère 3 : Développement durable

Ce critère sera apprécié sur la base des informations contenues dans le mémoire technique concernant les points suivants :

- Les moyens que le candidat envisage de mettre en œuvre pour la gestion des déchets au-delà du cadre règlementaire (4 points)
- Les mesures et démarches mises en œuvre pour le respect de l'environnement et notamment la revalorisation des matériaux (6 points)

6 - Attribution

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les trois candidats sélectionnés sont ceux de chaque lot dont l'offre sera classée en première, deuxième et troisième positions à l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères prévus au présent règlement de la consultation. Cette négociation aura lieu via la plateforme de dématérialisation AWS, ou à défaut par courrier ou courriel. Les candidats non-retenus seront informés via la plateforme de dématérialisation AWS ou à défaut par courriel avec accusé réception, ou courrier avec accusé réception.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique et les pièces de son marché signées le cas échéant. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

En l'absence de production de l'ensemble de ces documents, le marché sera attribué au candidat classé en deuxième position.

7 - Renseignements complémentaires

7.1 - Demandes de précisions sur la consultation

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande **par l'intermédiaire du profil d'acheteur** du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

7.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand
6 Cours Sablon
63000 CLERMONT FERRAND

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand
6 Cours Sablon
63000 CLERMONT FERRAND
Tél : 04 73 14 61 00
Mail : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr